

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

DECRET N° 93-288BIS DU 18 JUIN 1993
/MF/PRA/DGFP/DGCA/SAV.
portant inscription au tableau d'avancement
au titre de l'année 1989 de Monsieur
NGASSAKI Marc, Professeur Certifié de 2°
échelon, des cadres de la catégorie A hié-
rarchie I des Services Sociaux (Enseignement)
de la République du Congo.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u la loi n° 021/62 du 14 Novembre 1989, portant Refonte du statut
général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992 portant nomination du
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A hié-
rarchie I ;

(/u le décret n° 64/165/FP du 22 Mai 1964 fixant le statut commun
des cadres de l'Enseignement de la République du Congo ;

(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avanc-
ement des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomination des
Membres du Gouvernement de

(/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992 portant organisation des
intérims des Ministres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'ap-
probation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des
situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des
effets financiers des avancements et des révisions des situations adminis-
tratives ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;

(/u le Procès - Verbal de la Commission Administrative Paritaire
d'avancement réunie à Brazzaville en date du 20 Juillet 1989 ;

.../...

L E C R E T E ;

J

ARTICLE 1er : Monsieur NGASSAKI Marc, Professeur Certifié de 2° échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République du Congo en service à Brazzaville, est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1989 pour le 3° échelon de son grade à deux (2) ans.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera. /-*k*

BRAZZAVILLE, le 18 JUIN 1993

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre des Mines et de l'Energie,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,

PKOYO

Jean Prosper KOYO

- Titre JEANUS KOKO KO -

DACWA

Claude Antoine DA COSTA

AMPLIATIONS :

- JORC..... 2
- DGFP/DGCA..... 2
- D.G.B..... 2
- D.G.C.F..... 2
- DPAA/SP..... 2
- DGCA/BST..... 2
- INTERESSE..... 1
- DOSSIER..... 3
- SGG/BC..... 2./-

K